



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/58
22 décembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-troisième session

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Lettre datée du 21 décembre 1987, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique et de
l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune publiée à Washington (D.C.) le 10 décembre 1987, concernant les entretiens qui ont eu lieu les 7, 8, 9 et 10 décembre entre le Président des Etats-Unis d'Amérique, Ronald Reagan, et le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Sergueievitch Gorbatchev (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire".

Le Représentant permanent des
Etats-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Vernon A. WALTERS

Le Représentant permanent de
l'Union des Républiques
socialistes soviétiques
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Aleksandr M. BELONOGOV

ANNEXE

Déclaration commune publiée à Washington (D.C.), le 10 décembre 1987,
concernant les entretiens qui ont eu lieu les 7, 8, 9 et 10 décembre 1987
entre le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Secrétaire général du
Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique

Ronald W. Reagan, Président des Etats-Unis d'Amérique, et Mikhaïl Sergueievitch Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, se sont rencontrés à Washington (D.C.), les 7, 8, 9 et 10 décembre 1987.

Ont assisté à la rencontre, pour les Etats-Unis : M. George Bush, Vice-Président; M. George P. Shultz, Secrétaire d'Etat; M. Frank C. Carlucci, Secrétaire à la défense; Howard H. Baker, Jr, Secrétaire général de la Maison Blanche; le Général Colin L. Powell, assistant du Président; l'Ambassadeur Max M. Kampelman, Conseiller au Département d'Etat; M. Paul H. Nitze, Ambassadeur itinérant, Conseiller spécial du Président et Secrétaire d'Etat chargé des questions relatives à la limitation des armements; l'Ambassadeur Edward T. Rowny, Conseiller spécial du Président et Secrétaire d'Etat chargé des questions relatives à la limitation des armements; l'Amiral J. Crowe Jr, Président du Comité des chefs d'état-major; M. Jack F. Matlock, Ambassadeur des Etats-Unis en Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS); et Mme Rozanne L. Ridgway, Secrétaire d'Etat adjointe aux affaires européennes et canadiennes.

Y ont assisté pour l'URSS : M. Eduard A. Chevardnadze, membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Ministre des affaires étrangères; M. Alexander N. Yakovlev, membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Secrétaire du Comité central; M. Anatoly F. Dobrynine, Secrétaire du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique; M. Vladimir M. Kamentsev, Vice-Président du Conseil des Ministres de l'URSS; le Maréchal Sergueï F. Akhromeev, Chef d'état-major des forces armées de l'URSS et Premier Vice-Ministre de la défense; M. Anatoly S. Tchernyaev, assistant du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique; M. Valeriy I. Boldine, Chef du Secrétariat général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique; M. Aleksandr A. Bessmertnykh, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique; M. Youri V. Dubinine, Ambassadeur de l'Union soviétique aux Etats-Unis; M. Victor P. Karpov, membre du collège du Ministère des affaires étrangères de l'Union soviétique; et M. Aleksey A. Obukhov, Ambassadeur itinérant.

Lors de cette visite officielle, dont les deux hommes d'Etat avaient convenu lors de leur rencontre de novembre 1985 à Genève, le Président et le Secrétaire général ont eu des discussions approfondies et détaillées sur l'ensemble des questions intéressant les deux pays, notamment la réduction des armements, les droits de l'homme et les questions humanitaires, le règlement des conflits régionaux et les relations bilatérales. Les entretiens ont été francs et constructifs, indiquant que des divergences de vues subsistent entre les deux parties, mais aussi que celles-ci considèrent que ces divergences ne sont pas des obstacles insurmontables au progrès dans des domaines d'intérêt mutuel. Ils ont réaffirmé leur ferme volonté d'instaurer un dialogue vigoureux concernant tous les aspects de leurs relations.

/...

Les deux dirigeants ont examiné les progrès réalisés à ce jour dans l'exécution du vaste programme qui avait été arrêté à Genève et auquel un nouvel élan avait été imprimé à Reykjavik. Ils se sont particulièrement félicités de ce que d'importants accords aient été conclus ces deux dernières années concernant certains aspects de ce programme.

Le Président et le Secrétaire général ont affirmé l'importance fondamentale de leurs rencontres de Genève et de Reykjavik, qui avaient jeté les bases d'un processus concret destiné à renforcer la stabilité stratégique et à réduire les risques de conflit. Ils continueront à être guidés par leur ferme conviction qu'il n'est pas possible de gagner une guerre nucléaire et qu'il ne faut donc jamais en déclencher. Ils sont déterminés à prévenir toute guerre entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qu'elle soit nucléaire ou classique. Ils ne rechercheront pas la suprématie militaire.

Les deux dirigeants ont considéré que les Etats-Unis et l'Union soviétique avaient la responsabilité particulière de chercher des moyens réalistes d'éviter l'affrontement et de favoriser l'instauration de relations plus stables et plus durables entre leurs pays. A cette fin, ils sont convenus d'intensifier le dialogue et d'encourager les tendances actuelles à une coopération constructive dans tous les domaines. Ils sont convaincus que, ce faisant, ils contribueront, avec d'autres nations, à l'édification d'un monde plus sûr au moment où s'ouvre le troisième millénaire.

I. CONTROLE DES ARMEMENTS

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire

Les deux dirigeants ont signé le Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif à l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée plus courte. Ce traité fera date dans l'histoire, tant en raison de son objectif - l'élimination complète de toute une catégorie d'armes nucléaires soviétiques et américaines - que du caractère novateur et de la portée des clauses de vérification. Cette réalisation des deux parties contribue grandement à renforcer la stabilité.

Pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales

Le Président et le Secrétaire général ont évoqué les négociations sur la réduction des armes stratégiques offensives. Ils ont noté les progrès considérables qui ont été accomplis en vue de la conclusion d'un traité consacrant le principe d'une réduction de 50 %. Ils sont convenus de donner pour instruction à leurs négociateurs à Genève de chercher à conclure le traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives ainsi que tous les documents connexes aussi tôt que possible, de préférence à temps pour que le traité puisse être signé lors de la prochaine rencontre entre les deux dirigeants au cours du premier semestre de 1988. Notant que les points d'accord et de désaccord sont consignés dans le détail dans le projet conjoint de traité, ils sont convenus de charger leurs négociateurs de résoudre rapidement les points de désaccord, en particulier de convenir sans tarder des dispositions relatives à la vérification efficace.

/...

Ce faisant, les négociateurs devraient partir des accords concernant une réduction de 50 % qui ont été réalisés à Reykjavik et développés par la suite et qui figurent maintenant dans les passages convenus du projet conjoint de traité sur la réduction des armes stratégiques, qui est en cours d'élaboration à Genève, notamment les points d'accord suivant : fixation d'un plafond de 1 600 pour les vecteurs d'armes stratégiques offensives, de 6 000 ogives et de 1 540 ogives pour 154 missiles lourds; la règle convenue pour le décompte des bombardiers lourds et de leur armement nucléaire et le fait que, du fait des réductions, la charge utile éjectable globale des missiles balistiques intercontinentaux soviétiques et des missiles balistiques lancés par sous-marins soviétiques serait réduite d'environ 50 %, les deux parties s'abstenant de dépasser ce seuil. On donnera à cet accord une forme acceptable pour les deux parties.

Les négociateurs devraient s'attacher en priorité à :

a) Arrêter les mesures supplémentaires nécessaires pour s'assurer que les réductions renforcent la stabilité sur le plan stratégique, notamment fixer à 4 900 au maximum le nombre total d'ogives de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés par sous-marins, sur le total convenu de 6 000 ogives;

b) Définir les règles de décompte régissant le nombre de missiles de croisière nucléaire aéroportés de longue portée pouvant être attribués à chaque type de bombardier lourd. Les délégations devront arrêter des règles précises en la matière;

c) Fixer les règles de décompte des missiles balistiques existants. Les deux parties partent de l'hypothèse que les types de missiles balistiques existants sont déployés avec le nombre suivant d'ogives. Pour les Etats-Unis : PEACEKEEPER (MX) : 10, MINUTEMAN III : 3, MINUTEMAN II : 1, TRIDENT I : 8, TRIDENT II : 8, POSEIDON : 10. Pour l'Union soviétique : SS-17 : 4, SS-19 : 6, SS-18 : 10, SS-24 : 10, SS-25 : 1, SS-11 : 1, SS-13 : 1, SS-N-6 : 1, SS-N-8 : 1, SS-N-17 : 1, SS-N-18 : 7, SS-N-20 : 10, et SS-N-23 : 4. Des procédures seront arrêtées pour permettre la vérification du nombre des ogives pour chaque type de missile balistique déployé. Au cas où l'une des parties voudra modifier le nombre d'ogives déclaré pour un type donné de missile balistique déployé, elle devra en notifier l'autre partie à l'avance. On conviendra aussi de la manière de faire le décompte des ogives nucléaires dont seront équipés les futurs types de missiles balistiques visés par le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives;

d) Les deux parties chercheront une solution mutuellement acceptable à la question de la limitation du déploiement des missiles continentaux de longue portée lancés par sous-marins et équipés d'armes nucléaires. Il ne sera pas prévu, pour cette limitation, de considérer ces missiles comme faisant partie du nombre maximum fixé - 6 000 ogives et 1 600 systèmes-vecteurs d'armes offensives. Les deux parties se sont engagées à fixer un plafond pour ces missiles et à chercher des méthodes mutuellement acceptables de vérification efficace de ces limitations, méthodes qui pourraient comprendre les moyens techniques nationaux, des mesures de coopération et des mesures d'inspection sur place;

/...

e) Partant des dispositions du Traité relatif à l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée, les mesures de vérification des dispositions du traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives devront au minimum comporter les éléments suivants :

- i) Echange de données, notamment communication par les deux parties du nombre des systèmes d'armement visés par le Traité, de l'emplacement des installations et des notifications appropriées. Par installations, on entend les emplacements et lieux de production, de montage final, d'entreposage, de mise à l'essai et de déploiement des systèmes visés par le Traité. Ces communications seront échangées par les parties avant la signature du Traité et mises à jour périodiquement après son entrée en vigueur;
- ii) Inspection initiale en vue de vérifier l'exactitude de ces communications dès l'entrée en vigueur du Traité;
- iii) Observation sur place de l'élimination des systèmes d'armements stratégiques nécessaire pour assurer le respect des limites convenues;
- iv) Surveillance permanente sur place du périmètre et des issues des principales installations de production et d'appoint pour vérifier la production de ces installations;
- v) Inspection inopinée :
 - a. Des emplacements signalés, lors du processus d'élimination;
 - b. Des emplacements où sont installés les systèmes d'armements visés par le Traité après les éliminations convenues; et
 - c. Des emplacements où de tels systèmes d'armement se trouvaient (installations précédemment signalées);
- vi) Le droit de procéder, conformément aux procédures convenues, à des visites inopinées des emplacements que l'une ou l'autre partie juge susceptibles de servir en secret au déploiement, à la production, à l'entreposage ou à la réparation d'armes stratégiques offensives;
- vii) Adoption de dispositions interdisant la dissimulation ou d'autres pratiques qui empêchent la vérification par des moyens techniques nationaux. Ces dispositions interdiraient notamment l'encodage télémétrique et permettraient aux deux parties d'avoir pleinement accès à toutes les informations télémétriques émises lors du vol des missiles;
- viii) Mesures destinées à faciliter l'observation des activités de réduction et de limitation des armes stratégiques offensives par des moyens techniques nationaux, notamment exposition des éléments visés par le Traité dans des bases de lancement de missiles, des bases de bombardiers et des ports de sous-marins, aux endroits et à des moments choisis par la partie qui procède à l'inspection.

/...

Tenant compte de l'élaboration du traité sur les armes stratégiques offensives, les dirigeants des deux pays ont également chargé leurs délégations à Genève de mettre au point une formule par laquelle les deux parties s'engageraient à observer le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles, tel que signé en 1972, pendant qu'elles mèneraient les activités nécessaires de recherche, de mise au point et de mise à l'essai qui sont autorisées par ce traité, et à ne pas le dénoncer pendant une période déterminée. Des discussions approfondies sur la stabilité stratégique seront entamées trois ans au plus tard avant l'expiration de la période retenue, à la suite de quoi chaque partie sera libre d'agir comme bon lui semble, si les deux parties n'en ont pas convenu autrement. Un tel accord doit avoir le même statut juridique que le Traité sur les armes stratégiques offensives, le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles et autres accords similaires ayant force obligatoire. On donnera à cet accord une forme acceptable pour les deux parties. Celles-ci chargeront donc leurs délégations de résoudre ces questions à titre prioritaire.

Les deux parties chercheront les moyens de garantir le caractère prévisible de l'évolution de leurs relations stratégiques dans des conditions de stabilité stratégique, en vue de réduire les risques de guerre nucléaire.

Autres questions relatives à la limitation des armements

Le Président et le Secrétaire général ont examiné un large éventail d'autres questions relatives à la limitation et à la réduction des armements. Les parties ont souligné l'importance de mener des négociations fructueuses sur les problèmes de sécurité et de réaliser des progrès concernant les principaux aspects de la limitation et de la réduction des armements grâce à des accords équitables et vérifiables de nature à améliorer la sécurité et la stabilité.

Essais nucléaires

Les deux dirigeants se sont félicités de l'ouverture, le 9 novembre 1987, de négociations générales et progressives comme prévu dans la déclaration commune adoptée le 17 septembre 1987 à Washington par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques :

Les parties américaine et soviétique ont décidé d'entamer avant le 1er décembre 1987 des négociations générales et progressives, qui seront menées dans un cadre unique. Au cours de ces négociations, les parties conviendront dans un premier temps de mesures effectives de vérification, qui permettront de ratifier le Traité de 1974 sur l'interdiction des essais en fonction d'un seuil et le Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, et aborderont ensuite la négociation de nouvelles limitations intermédiaires d'essais nucléaires, en vue de parvenir à l'objectif ultime de la cessation complète des essais nucléaires, dans le cadre d'un processus de désarmement efficace. Ce processus aurait notamment pour objectif, à titre prioritaire, de réduire le nombre d'armes nucléaires et, en fin de compte, de les éliminer. Afin d'élaborer des mesures de vérification plus efficaces pour les Traités de 1974 et de 1976 entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les parties ont l'intention de mettre au

/...

point et de mener des expériences communes de vérification à leurs polygones d'essais respectifs. Ces mesures de vérification seront utilisées, selon les besoins, dans les accords qui pourraient être ultérieurement conclus en matière de limitation des essais nucléaires.

Les dirigeants se sont par ailleurs félicités que les parties aient rapidement convenu d'échanger en janvier 1988 des visites d'experts à leurs polygones d'essais nucléaires respectifs, ainsi que de mettre au point et ultérieurement d'y mener une expérience de vérification conjointe. Le mandat de l'Expérience figure dans la déclaration publiée le 9 décembre 1987 par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique. Les dirigeants ont noté l'intérêt de ces accords s'agissant de mettre au point des mesures plus efficaces destinées à vérifier le respect des dispositions du Traité de 1974 sur l'interdiction des essais en fonction d'un seuil et du Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques.

Non-prolifération nucléaire

Le Président et le Secrétaire général ont réaffirmé que les Etats-Unis et l'Union soviétique restent attachés au principe de la non-prolifération des armes nucléaires et demeurent en particulier résolus à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les deux dirigeants se sont félicités du fait que de nouvelles parties aient adhéré au Traité depuis leur dernière rencontre et ont confirmé leur intention de faire de nouveaux efforts, en collaboration avec d'autres pays, pour que tous les Etats y adhèrent.

Le Président et le Secrétaire général ont exprimé leur soutien de la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et des efforts destinés à encourager les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dans le cadre d'un renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'un contrôle efficace des exportations de substances, de matériel et de techniques nucléaires. Les dirigeants ont convenu que les consultations bilatérales sur la non-prolifération étaient constructives et utiles et devraient se poursuivre.

Centres de réduction du risque nucléaire

Les dirigeants se sont félicités de la signature à Washington, le 15 septembre 1987, de l'accord prévoyant la création, dans leurs capitales respectives, de centres de réduction du risque nucléaire. L'accord sera appliqué sans délai.

Armes chimiques

Les dirigeants se sont déclarés résolus à participer à la négociation d'une convention internationale vérifiable, globale et efficace sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. Ils se sont félicités des progrès accomplis à ce jour et ont réaffirmé la nécessité d'intensifier les négociations débouchant sur la conclusion d'une convention vérifiable et vraiment universelle à laquelle souscriraient tous les Etats dotés de la capacité de produire des armes chimiques. Les Etats-Unis et l'Union soviétique sont favorables à une plus grande transparence et à un renforcement du climat de confiance en ce qui concerne les armes chimiques,

/...

sur une base tant bilatérale que multilatérale. Ils ont convenu que les réunions d'experts sur le problème de plus en plus aigu de la prolifération et de l'utilisation des armes chimiques devaient continuer à se tenir périodiquement.

Forces classiques

Le Président et le Secrétaire général ont procédé à un échange de vues sur l'importance de la désescalade de l'affrontement militaire en Europe dans le domaine des forces armées et des armements de type classique. Les deux dirigeants se sont prononcés en faveur de l'achèvement rapide des travaux en cours à Vienne sur la portée des négociations à mener sur cette question, de manière à entamer le plus tôt possible des négociations de fond qui déboucheraient sur l'élaboration de mesures concrètes. Ils ont également noté que l'application des dispositions de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe constitue un facteur important du renforcement de la compréhension mutuelle et de la stabilité et ils ont préconisé la poursuite et le renforcement de ce processus. Le Président et le Secrétaire général ont convenu de charger leurs représentants d'intensifier leurs efforts pour parvenir à une solution sur les questions restées en suspens.

Ils ont également procédé à un échange de vues sur les négociations de Vienne (Réduction mutuelle et équilibrée des forces).

Réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

Les dirigeants ont exprimé leur détermination, de concert avec les 33 autres participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de mener à bonne fin la réunion de suivi de Vienne, sur la base de progrès accomplis de façon équilibrée dans tous les principaux domaines visés par l'Acte final de la Conférence d'Helsinki et le Document de clôture de la Réunion de Madrid.

II. DROITS DE L'HOMME ET QUESTIONS HUMANITAIRES

Les dirigeants ont eu un échange de vues approfondi et franc sur les droits de l'homme et sur des questions humanitaires, ainsi que sur leur place dans le dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

III. QUESTIONS REGIONALES

Le Président et le Secrétaire général ont tenu une discussion vaste, franche et concrète sur des questions régionales, y compris l'Afghanistan, la guerre entre l'Iran et l'Iraq, le Moyen-Orient, le Cambodge, l'Afrique australe, l'Amérique centrale et d'autres questions. Ils ont reconnu leurs nettes divergences, mais ont convenu de l'importance d'échanges de vues réguliers. Les deux dirigeants ont noté que le règlement des conflits régionaux était de plus en plus important pour la réduction des tensions internationales et l'amélioration des relations Est-Ouest. Ils ont estimé que l'objectif du dialogue entre les deux pays sur ces questions devait être d'aider les parties à des conflits régionaux à trouver des solutions pacifiques permettant de renforcer leur indépendance, leur liberté et leur sécurité. Ils ont souligné qu'il importe de renforcer la capacité qu'ont l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions internationales de contribuer au règlement de conflits régionaux.

/...

IV. QUESTIONS BILATERALES

Le Président et le Secrétaire général ont passé en revue de façon détaillée les relations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ils ont estimé qu'il était utile d'élargir et de renforcer encore les contacts, les échanges et la coopération sur le plan bilatéral.

Négociations bilatérales

Ayant examiné l'état d'avancement des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant un certain nombre de questions bilatérales, les deux dirigeants ont souhaité que leurs représentants intensifient leurs efforts en vue de parvenir à des accords mutuellement avantageux sur les questions suivantes : commerce maritime, pêche, recherche et sauvetage en mer, systèmes de radionavigation, tracé de la frontière maritime entre les deux pays, et coopération dans le domaine des transports et d'autres domaines.

Ils ont noté avec satisfaction que, dans le cadre de l'Accord américano-soviétique relatif aux transports aériens civils, il avait été convenu de développer les services directs de transport aérien de passagers, y compris l'exploitation en commun de la nouvelle ligne New York-Moscou par les compagnies Pan American Airways et Aeroflot, et aussi que l'Accord de coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en matière de recherche océanographique avait été reconduit.

Contacts et échanges entre particuliers

Les deux dirigeants ont pris note des progrès réalisés dans l'application de l'Accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique relatif aux échanges dans les domaines de l'enseignement, de la science, de la culture et des sports, signé à leur rencontre de Genève de novembre 1985, et ont décidé de poursuivre les efforts visant à supprimer les obstacles dans ces domaines. Ils se sont déclarés satisfaits des plans visant à célébrer en commun, en janvier 1988, le trentième anniversaire du premier accord d'échange.

Les deux dirigeants ont réaffirmé l'importance des contacts et des échanges pour élargir la compréhension entre leurs peuples. Ils ont noté avec une satisfaction toute particulière que les contacts entre particuliers s'étaient développés dans le cadre de l'initiative qu'ils avaient lancée à leur rencontre de Genève en 1985 - processus auquel des dizaines de milliers de citoyens des deux pays ont participé au cours des deux dernières années. Les dirigeants ont réaffirmé leur ferme volonté de développer encore ces contacts, notamment entre jeunes.

Initiative relative à la modification du climat et de l'environnement dans le monde

Comme suite à la décision qu'ils avaient prise à Genève en novembre 1985 de coopérer à la préservation de l'environnement, les deux dirigeants ont approuvé une initiative bilatérale tendant à étudier en commun la modification du climat et de l'environnement sur le plan mondial, en travaillant en coopération sur des sujets d'intérêt mutuel, comme la protection et la conservation de la couche d'ozone stratosphérique, et en intensifiant les échanges de données en application de

/...

l'Accord de coopération en matière de protection de l'environnement et de l'Accord relatif à la coopération en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, conclus entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Dans ce contexte, une étude détaillée sera faite sur le climat de l'avenir. Les deux parties continueront à promouvoir une vaste coopération internationale et bilatérale dans le domaine de plus en plus important de la modification du climat et de l'environnement mondiaux.

Activités de coopération

Le Président et le Secrétaire général ont appuyé la poursuite de la coopération entre scientifiques des Etats-Unis, de l'Union soviétique et d'autres pays, en matière d'utilisation de la fusion thermonucléaire contrôlée à des fins pacifiques. Ils ont affirmé l'intention de leurs deux pays de coopérer avec la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et avec le Japon, sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour la mise au point théorique sur le plan quadripartite d'un réacteur expérimental à fusion.

Les deux dirigeants ont noté avec satisfaction les progrès réalisés au titre de l'Accord bilatéral relatif à la coopération scientifique et technique en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, en vue de la création d'un groupe de travail permanent dans le domaine de la sécurité des réacteurs nucléaires, et ils ont dit qu'ils étaient prêts à développer encore la coopération dans ce domaine.

Le Président et le Secrétaire général ont décidé d'instaurer une coopération bilatérale pour lutter contre le trafic international des drogues. Ils ont convenu que des consultations initiales appropriées seraient organisées à cette fin au début de 1988.

Ils ont également décidé de donner suite aux contacts établis récemment en vue d'instaurer une coopération plus efficace pour assurer la sécurité des transports aériens et maritimes.

Les deux dirigeants ont échangé des vues sur les moyens d'encourager l'expansion des contacts et de la coopération sur des questions relatives à l'Arctique. Ils ont appuyé l'instauration d'une coopération bilatérale et régionale entre pays de la région sur ces questions, y compris la coordination de la recherche scientifique et la protection de l'environnement de la région.

Les deux dirigeants se sont félicités de l'issue des négociations visant à institutionnaliser le système mondial de recherche et de sauvetage par satellite COSPAR/SARSAT, exploité en commun par les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France et le Canada.

Commerce

Les deux parties ont affirmé leur ferme soutien de l'expansion de relations commerciales et économiques mutuellement bénéfiques. Les deux dirigeants ont donné pour instruction à leurs ministres du commerce de convoquer la Commission commerciale commune Etats-Unis/Union soviétique afin de formuler des propositions concrètes à cette fin, y compris dans le cadre de l'Accord à long terme entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques visant à

/...

promouvoir la coopération économique, industrielle et technique. Ils ont convenu que des coentreprises commercialement viables, se conformant aux lois et règlements des deux pays, pourraient jouer un rôle dans le développement des relations commerciales.

Missions diplomatiques

Les deux dirigeants ont convenu de l'importance d'installations adéquates et sûres pour leurs représentations diplomatiques et consulaires et ont souligné qu'il fallait aborder les problèmes liés au fonctionnement des ambassades et consulats généraux de façon constructive et sur la base de la réciprocité.

V. RENCONTRES ULTERIEURES

Le Président et le Secrétaire général ont décidé qu'il fallait élargir et intensifier encore à tous les niveaux les contacts officiels en vue de parvenir à des résultats pratiques et concrets dans tous les domaines des relations entre les deux pays.

Le Secrétaire général Gorbatchev a renouvelé l'invitation qu'il avait adressée au Président Reagan lors du sommet de Genève pour le prier de se rendre en Union soviétique. Le Président a accepté avec plaisir. Ce voyage aura lieu au cours du premier semestre de 1988.
